

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2024 - 2025

ADULTE

ENFANTS



Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>
E-Mail	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>

Dojo Les Halles Dojo Église US Dojo Pyramide

Personne à prévenir en cas d'urgence
Nom : Tel :

Autorisation parentale
Je soussigné(é)
autorise l'enfant (nom, prénom)
a pratiquer le Karaté.
Tel (Père) :
Tel (Mère) :

À Paris le .. / .. /

Signature

MAK

Tel : 06.82.09.01.11 / E-mail : eric.delannoy@orange.fr
www.courskarate.com / Facebook : Karaté M.A.K. Éric Delannoy

DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2024 - 2025

DOCUMENTS POUR VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

- 1 CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 3 MOIS
- LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DÛMENT COMPLÉTÉE - DOSSIER D'INSCRIPTION SIGNÉ

INFORMATIONS IMPORTANTES

- L'adhésion annuelle donne le droit d'accès à l'adhérent aux cours de Karaté du MAK.
Le règlement du forfait doit être fait **au maximum 15 jours** après le 1er entraînement au sein du MAK !

La cotisation est annuelle, elle n'est en aucun cas remboursable, qu'elle qu'en soit la raison (blessure, déménagements, maternité, pandémie, ...). Toute saison entamée au-delà de la période d'essai sera due même s'il est fait des facilités de paiements.

- Le montant de la cotisation n'est pas remboursable, quelque soit les raisons évoquées (santé, professionnelle ou familiale).

- Le MAK décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein du club.

- Le MAK est responsable des enfants uniquement pendant les activités.

- Tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité.
Le MAK n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités.

Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale.

À Paris le .. / .. /

Signature



Tel : 06.82.09.01.11 / E-mail : eric.delannoy@orange.fr
www.courskarate.com / Facebook : Karaté M.A.K. Éric Delannoy